



2023  
2024

# CENTRE DE LOISIRS

*Mode d'emploi*

Maternels | Élémentaires | Pré-Ados | Ados



  
Levallois  
VILLE



## CHERS PARENTS,

Vous devez conjuguer au quotidien votre vie familiale et votre vie professionnelle, ce qui est incontestablement difficile et contraignant, surtout lorsque l'on sait que plus de 90 % des mamans levalloisiennes travaillent et que plus

de 55 % d'entre elles élèvent seules leur(s) enfant(s)...

Pour vous aider et, surtout, pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, la grande équipe de la Vie scolaire et périscolaire, dont j'ai l'honneur et le bonheur d'avoir la responsabilité, met en place chaque année une organisation complexe.

Complexe, d'abord, car nos deux priorités absolues sont la sécurité et le plaisir de venir au Centre de loisirs de plus de 2 500 enfants au quotidien. Complexe, car les 17 Centres de loisirs de Levallois sont ouverts 12 mois sur 12. Complexe, car plus de 300 directeurs et animateurs assurent l'encadrement des enfants et que ce sont des jeunes gens ayant de légitimes aspirations personnelles et professionnelles, à conjuguer avec nos exigences de formation et de compétence.

Chacun(e) de vos enfants est évidemment spécifique et la première instruction que je donne à nos équipes est de respecter, autant que faire se peut sans mettre en danger la sécurité collective impliquant une certaine discipline, son rythme, ses appétences à découvrir, ses ressorts psychologiques.

Comme chaque année, nous sommes donc toutes et tous prêts pour accueillir vos enfants. Je leur souhaite la bienvenue dans leur Centre de loisirs ou leur Club, espérant du fond du cœur qu'ils y trouvent l'amitié avec leurs camarades, la joie de vivre et d'innombrables occasions de découvertes !

**Laurence Bourdet-Mathis**

Adjointe au Maire déléguée à la Vie scolaire et au Périscolaire.

Adjointe déléguée du quartier Alsace.

## LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

- **Les Centres de loisirs sont exclusivement réservés aux enfants levalloisiens**
- Les Centres de loisirs accueillent les enfants de 3 à 11 ans (maternelle à CM2 compris), le matin avant l'ouverture de l'école, le soir après la classe, les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- **Le matin et le soir, les Centres de loisirs accueillent exclusivement les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Levallois**, que leurs deux parents aient une activité professionnelle ou non. Ils sont orientés vers un Centre de loisirs ou une Maison de l'Enfance en fonction de l'école fréquentée.
- **Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les Centres de loisirs sont ouverts à tous les enfants levalloisiens qui le souhaitent, y compris ceux scolarisés dans les écoles privées de Levallois ou dans des écoles extérieures à la commune**, que leurs deux parents exercent une activité professionnelle ou non. Ils sont orientés vers un Centre de loisirs ou une Maison de l'Enfance en fonction de leur âge, de l'école fréquentée ou du secteur géographique de leur lieu de résidence.
- Plus de 2 500 enfants sont accueillis durant l'année scolaire.
- *À la date de la diffusion de ce fascicule, le plan Vigipirate renforcé est toujours en vigueur et une restriction d'accès aux locaux des Centres de loisirs reste effective.*

## LES ÉQUIPES D'ANIMATION

- Chaque équipe d'animation des 17 Centres de loisirs, du Club Pré-Ados "l'Atelier" et du Club Ados est composée d'un Directeur, d'un Adjoint et d'une équipe d'animateurs. Le nombre d'adultes encadrant les enfants est strictement conforme à la législation.
- Les équipes d'animation sont constituées de Directeurs diplômés du BPJEPS et d'animateurs diplômés du BAFA (ces diplômes sont délivrés sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale).

## LES PROJETS ET ACTIVITÉS

- En début d'année, chaque Centre de loisirs reçoit un agrément du Ministère de l'Education Nationale et élabore un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Territorial) de la Ville.
- Les Centres de loisirs proposent des activités d'intérieur et de plein air avec un souci permanent d'adaptation à l'âge de chaque enfant.
  - Des activités culturelles : musées, expositions, débats, cinéma...
  - Des activités sportives : piscine, patinoire, jeux de plein air, stage d'équitation...
  - Des sorties à la journée : bases de loisirs, parcs animaliers, parcs de loisirs...
  - Des activités d'expression et de création : le théâtre, la musique, la vidéo, les arts plastiques, le multimédia, la photo, les arts du cirque...

Tout au long de l'année, les programmes sont affichés dans les Centres et disponibles sur le site de la Ville, [ville-levallois.fr](http://ville-levallois.fr) pour informer les familles des activités et des projets en cours.

## LA SANTÉ

- Un enfant présentant une affection contagieuse ne peut être accueilli.
- Si, pour des raisons de santé, un enfant ne peut participer à une activité programmée par le Centre de loisirs, l'équipe d'animation doit être impérativement informée.
- Les éventuelles allergies alimentaires doivent impérativement être indiquées au Directeur du Centre de loisirs et de l'infirmière municipale dès le premier jour d'accueil de l'enfant. Il fera l'objet d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Les Centres de loisirs ne peuvent tenir compte des habitudes diététiques spécifiques ou culturelles.
- En cas de blessure ou de maladie légère, les parents informés conduiront eux-mêmes leur enfant chez le médecin.
- En cas de maladie ou d'accident durant la présence en Centre de loisirs, les parents sont immédiatement prévenus par téléphone.
- En cas de blessure ou de maladie plus grave, le responsable du Centre appellera le SAMU et/ou les Pompiers qui emmèneront l'enfant vers l'hôpital. Les parents sont tenus de se rendre auprès de leur enfant dans les plus brefs délais.

## LES RÈGLES DE VIE

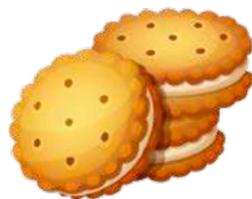
- Un enfant ne peut être admis dans un Centre de loisirs maternel qu'à la condition qu'il soit propre (plus de couches).
- Les objets de valeur (bijoux, téléphone portable, console de poche...) sont interdits dans les Centres de loisirs. *La responsabilité des Centres de loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte d'objets personnels de valeur.*
- Il est recommandé d'éviter les vêtements de marques et de valeur, les enfants participant à des activités salissantes (peinture, poterie, collage, sorties en forêt, à la campagne à Fontenay-Saint-Père...). *La responsabilité des Centres de loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte des vêtements.*
- Il est recommandé aux parents d'habiller les enfants avec des vêtements adaptés aux activités proposées et de marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les Centres de loisirs. L'utilisation du smartphone peut nuire à la qualité d'écoute, la vie en collectivité, mais aussi durant les activités de loisirs. Par ailleurs, son usage est souvent à l'origine d'incivilités et de perturbations. Les téléphones mobiles peuvent également susciter la convoitise des autres camarades et être parfois les vecteurs de cyberharcèlement. C'est la raison pour laquelle l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement de communication électronique est interdite dans les Centres de loisirs.

À partir des clubs Pré-Ados et Ados, en fonction des activités, des règles d'utilisation strictes seront appliquées en accord avec l'équipe d'animation. Celles-ci seront expliquées aux enfants dès le début de l'année scolaire. Les téléphones restent sous la responsabilité des jeunes participants.

## LE GOÛTER

### Le soir après l'école, la *Pause cartable*

- Les enfants d'élémentaires doivent apporter leur goûter.
- Un goûter est servi uniquement aux enfants de maternelles, facturé aux parents en sus du Centre de loisirs.



### Le mercredi et les vacances scolaires

- *Le goûter est prévu par les Centres de Loisirs maternels et élémentaires*, facturé aux parents en sus du Centre de loisirs.

## LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

- *Aucun enfant ne peut être remis à une personne autre que l'un de ses parents (garde d'enfants, baby-sitter, mais également grands-parents, oncles ou tantes...) sans décharge écrite de son ou ses tuteurs légaux.*
- Aucun enfant ne peut être remis à un frère ou une sœur âgée(e) de moins de 12 ans. Une autorisation parentale est également exigée.
- *Le responsable du Centre de loisirs est habilité à demander à toute personne, même autorisée à venir chercher un enfant, de justifier de son identité par une pièce d'identité. Cela peut également être demandé aux parents en début d'année.*
- Les enfants des Centres de loisirs élémentaires sont autorisés à sortir seuls si les tuteurs légaux ont rempli la rubrique correspondante sur la fiche d'inscription. Aucune autorisation de sortie ne peut être effectuée par téléphone.
- *Les parents sont tenus de donner leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joints à tout moment, en cas de maladie ou d'accident de leur enfant.*
- Il est impératif que les parents informent le responsable du Centre de loisirs et la Direction de la Vie scolaire, 57 rue Gabriel-Péri (01 49 68 31 20) en cas de modification des coordonnées téléphoniques en cours d'année.
- *Les fiches d'inscription et sanitaire de liaison doivent impérativement être remises, dûment remplies, au responsable du Centre de loisirs dès le premier jour de présence (aucun enfant ne sera accueilli sans ses fiches).*
- *En cas de séparation des parents, une photocopie de tous les actes officiels confiant la garde de l'enfant à l'un des parents doit être remise au responsable du Centre de loisirs au plus tard le premier jour de présence (aucun enfant ne sera accueilli sans ces documents). Le parent ayant la garde de l'enfant doit également remettre au responsable du Centre de loisirs une attestation autorisant à confier l'enfant à l'autre parent s'il se présente (aucun enfant ne sera accueilli sans cette attestation).*
- En cas de garde partagée, un calendrier précis de l'alternance de la garde, y compris durant les vacances scolaires, doit être remis au responsable du Centre de loisirs.
- Une bonne communication permet un bon partenariat. Les responsables de chaque Centre de loisirs sont disponibles pour répondre à l'ensemble des préoccupations des parents.
- N'hésitez pas à parler avec les responsables des Centres de loisirs de la journée de votre enfant, tenez-les au courant des événements pouvant marquer sa vie quotidienne, donnez-leur toute information utile à la compréhension de sa personnalité, n'oubliez aucune consigne concernant sa santé, son sommeil ou ses habitudes alimentaires.

## L'ÉQUIPE DES CENTRES DE LOISIRS ET CLUBS S'ENGAGE

- À assurer à chaque enfant le meilleur accueil.
- À mettre à disposition des enfants un personnel qualifié.
- À assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- À respecter le rythme de vie de chaque enfant selon son âge.
- À contribuer au développement intellectuel et social des enfants.
- À être disponible à tout instant pour répondre aux questions des parents.

## LES PARENTS S'ENGAGENT

- À inciter leur enfant à respecter les règles de la collectivité.
- À respecter les horaires d'accueil.
- À signaler tout changement de situation familiale (notamment en ce qui concerne l'autorité parentale).
- À informer à tout moment l'équipe des Centres de loisirs des problèmes médicaux de l'enfant.
- À venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais en cas d'accident ou de maladie.
- À signaler impérativement les changements de coordonnées professionnelles ou personnelles pour pouvoir être joint à tout moment de la journée.
- À réserver le Centre de loisirs avant chaque période de vacances scolaires.

**Les équipes d'animation de la Ville de Levallois vous accueillent et vous accompagnent. À votre service, comme auprès de chaque enfant, elles s'y emploient quotidiennement avec cœur et professionnalisme. Vous êtes invités à rester respectueux en toutes circonstances**  
*Pour rappel, un comportement outrageant envers les agents (menaces, insultes, violences...) peut être poursuivi en application de l'article 433-5 du Code pénal*

## LES HORAIRES

<b>Le Réveil-matin</b>	de 8h à 8h20	Toutes les maternelles et élémentaires publiques
<b>La Pause cartable</b>	de 16h15 à 19h	Toutes les maternelles et élémentaires publiques
Accueil des parents : maternelles et élémentaires entre <b>17h20</b> et <b>18h50</b>		

## MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

<b>La journée</b>	Accueil des enfants le matin entre 8h et 9h	Accueil des parents le soir entre 17h et 19h
Accueil à la demi-journée		
<b>Le matin</b>	de 8h à 11h30 sans déjeuner	de 8h à 13h15 avec déjeuner
<b>L'après-midi</b>	de 11h30 à 19h avec déjeuner	de 13h15 à 19h sans déjeuner
<b>Le mercredi pour l'accueil à la demi-journée (après-midi), il est impératif de prévenir par téléphone le responsable du Centre de loisirs le jour même avant 9h.</b> <b>Accueil des parents : maternelles et élémentaires entre 17h20 et 18h50</b>		

*Pour la bonne organisation des activités et le respect du groupe, les horaires des Centres de loisirs doivent être impérativement respectés. Des retards répétés peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant pour une période déterminée.*

## VACANCES SCOLAIRES : RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES !

*L'encadrement des enfants étant strictement régi par la Loi et contrôlé par les autorités compétentes, il est impératif, pour satisfaire totalement aux normes de sécurité d'encadrement, de connaître à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront les Centres de loisirs durant chaque période de vacances scolaires. **Les enfants dont la réservation n'aura pas été effectuée, ne pourront être accueillis.***

**Attention !** Les réservations effectuées pour les périodes de vacances scolaires seront directement facturées, incluant la présence journée, le repas et le goûter. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présence de l'enfant, hors présentation d'un certificat médical. Ce certificat doit impérativement être envoyé au plus tard 15 jours après la période de vacances scolaires à la Direction de la Vie scolaire – 57 rue Gabriel-Péri ([viescolaire@ville-levallois.fr](mailto:viescolaire@ville-levallois.fr))

## RÉSERVATIONS 2022/2023

<b>Toussaint</b>	du 4 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	<b>Printemps</b>	du 26 février au 24 mars 2024
<b>Noël</b>	du 6 novembre au 3 décembre 2023	<b>Été</b>	du 22 avril au 2 juin 2024
<b>Hiver</b>	du 8 au 28 janvier 2024		

Réservations par internet : [levallois-familles.portail-familles.com/](http://levallois-familles.portail-familles.com/) avec le code famille et le mot de passe.

## ADRESSES DES CENTRES DE LOISIRS

- **Alfred-de-Musset (maternel)** | 151 rue Danton | 01 47 48 08 89
- **L'Abeille (Alfred-de-Musset élémentaire)** | 55 rue Paul-Vaillant-Couturier  
01 47 15 76 95
- **Buffon maternel** | 88 rue Paul-Vaillant-Couturier | 01 47 15 78 79
- **Buffon élémentaire** | 86 rue Paul-Vaillant-Couturier | 01 47 15 78 77
- **Charles-Perrault** | 17 rue Chaptal | 01 47 15 77 74
- **Françoise-Dolto** | 7 rue Marius-Aufan | 01 47 15 77 66
- **George-Sand** | 15 rue Baudin | 01 41 34 01 28
- **Jean-de-La-Fontaine** | 55 rue Rivay | 01 47 31 95 80
- **Jean-Jaurès** | 130 rue du Président-Wilson | 01 47 15 77 86
- **Jules-Ferry maternel** | 123 rue Louis-Rouquier | 01 47 37 32 57
- **Jules-Ferry élémentaire** | 116 rue Louis-Rouquier | 01 47 15 77 70
- **Louis-Pasteur** | 5 rue Pasteur | 01 47 15 77 49
- **Maurice-Ravel maternel** | 7 allée Youri-Gagarine | 01 47 56 94 38
- **Maurice-Ravel élémentaire** | 27 rue de Lorraine | 01 47 30 21 88
- **Le Petit Prince (Saint-Exupéry)** | 34 rue Collange | 01 55 21 42 99
- **Saint-Exupéry maternel** | 5 place du 11 novembre | 01 47 15 77 59

## LA CARTE LEV'ABEILLE

La carte *Lev'abeille*, sert de “*cahier de présence informatique*” des enfants dans les Centres de loisirs. **Elle doit impérativement être passée devant la borne installée à l'entrée de chaque Centre.**

## LES PRÉINSCRIPTIONS

- **Les enfants scolarisés dans les écoles publiques sont automatiquement inscrits au Centre de loisirs.**
- Seules les activités badgées ou réservées sont facturées, à l'unité, selon les jours fréquentés, directement sur la facture Levalloisirs. *Les parents n'ont donc pas besoin d'effectuer de préinscriptions.*
- **Les Pré-inscriptions restent obligatoires pour les enfants scolarisés hors de Levallois ou dans des écoles privées.**

Chaque année, en mai, par Internet ou par courrier, à l'aide de *l'Info Levallois Spécial Préinscriptions*.

## LES TARIFS

- Le principe du *Quotient familial municipal* est appliqué selon les ressources des familles, leur participation représentant moins de 2 % des frais réels assumés par la Ville.
- Seules les activités, à la présence réelle de l'enfant, badgées ou **réservées**, sont facturées.
- Le coût global des Centres de loisirs (salaires et charges des animateurs, organisation des activités) pour la Ville et la Caisse des Écoles s'élève à plus de 13 millions d'euros par an. La participation de la Ville est toujours très largement supérieure à celle des autres communes des Hauts-de-Seine.

## TARIFS ANNÉE 2023

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du *Quotient Familial municipal*. L'ensemble des tarifs est appliqué selon un taux d'effort identique pour l'ensemble des revenus.

<b>L'accueil du matin, Le réveil matin</b> De 0,23€ à 0,80€	<b>L'accueil du soir, La pause cartable</b> De 0,36€ à 2,10€
<b>Le mercredi / vacances scolaires</b> De 0,91€ à 4,50€	<b>Goûter</b> 0,43€

## LE POTAGER, LA MAISON DE CAMPAGNE

- Le Potager, c'est la maison de campagne des enfants levalloisiers.

À Fontenay-Saint-Père, un ravissant petit village des Yvelines, à 45 minutes de Levallois, en plein milieu du Parc national du Vexin.

Pour nos petits citadins, les joies de la nature dans un superbe domaine clos de dix hectares avec un petit ru qui irrigue la propriété, des arbres centenaires, mais aussi de grandes pelouses, un potager pédagogique pour regarder pousser fruits et légumes, un petit étang (protégé) pour découvrir les poissons, des espaces pour les sports collectifs, des jeux pour les petits... Bref, tout est prévu !

- Côté maison principale, au rez-de-chaussée, l'accueil, une grande salle d'activités avec poutres et cheminée, l'infirmerie, des sanitaires (maternels et élémentaires). Le premier étage est adapté aux enfants de maternelles et le second à ceux d'élémentaires, avec, à chaque niveau, des poutres pour une ambiance chaleureuse, un coin-bibliothèque, des espaces de ludothèque, d'arts plastiques et des sanitaires.

Le bâtiment annexe, comprend une salle de restauration avec une grande véranda, où, même l'hiver, les enfants ont l'impression de déjeuner en plein air.

- Le Potager peut accueillir 150 enfants.

**Le Potager • 7 rue du Saussaye • Fontenay-Saint-Père (78)**



## LES CLUBS PRÉ-ADOS ET ADOS

- Le Club Pré-Ados s'adresse aux jeunes de 11 à 13 ans, un âge intermédiaire et difficile, au sortir de l'enfance.
- Le Club Ados est réservé aux jeunes de 14 à 17 ans qui sont déjà presque des adultes.

Quel que soit leur âge, les Clubs proposent de se retrouver pour des animations et des sorties encadrées par des animateurs municipaux.

Sorties culturelles et sportives, ateliers spécialisés (photo, informatique, arts plastiques, théâtre...) et, durant les vacances scolaires, séjours découvertes et sportifs.  
Les conditions d'accueil sont identiques à celles des Centres de Loisirs.

Horaires Club Pré-Ados	Horaires Club Ados
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h. Mercredi de 9h à 19h. Samedi de 13h30 à 19h. Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 19h.	Mardi, jeudi de 16h à 19h et vendredi 16h 20h. Mercredi de 9h à 19h. Samedi de 13h30 à 19h. Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 19h.
Club Pré-Ados "l'Atelier"	Le Club Ados "L'Appart"
87 rue Baudin 01 40 86 89 77 clubpreados1@ville-levallois.fr	14 rue de Lorraine 01 47 57 19 25 clubados@ville-levallois.fr

**DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS**  
38 rue Jules-Guesde



**Directeur Général Adjoint des Services,**  
**chargé de la Vie scolaire et Périscolaire | Robin Forget**

**Directeur des Centres de loisirs | Sophie Mirot**